

Syndicat mixte du Point Fort**DECISION DE BUREAU N°2026-10**

Séance du vendredi 2 octobre 2026

Le Bureau du syndicat mixte du Point Fort, convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, s'est réuni le deux octobre deux mille vingt-six, à quatorze heures trente, dans les bureaux de Cavigny sis Hôtel Bled 50620 Cavigny, sous la présidence de Mme Corinne CLEMENT, 1^{ère} vice-présidente.

Etaient présents : M. Avisse, M. Gilles, M. Follain, Mme Clément, M. Goulet, vice-présidents et Mme Quinette, membre de droit du Bureau.

Etaient excusés : M. Pien, M. Varin

Objet : Création de 3 postes d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 et L332-23 3°,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération n°2026-17 du 13 mai 2026 donnant délégation de pouvoirs au Bureau pour autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant le besoin de renforcer l'équipe de gardiens de déchèteries, et le non-renouvellement de deux contractuels au sein du service déchèteries,

Le Président, propose de créer trois postes pour accroissement temporaire d'activité. Il s'agit de trois postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h00), pour une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois, si nécessaire, pour effectuer les missions de gardien de déchèterie.

Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Ceci exposé, à l'unanimité, le Bureau syndical

DECIDE d'autoriser le président à signer tous actes, pièces et documents relatifs au recrutement de trois postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h/35h), dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de six mois, reconductible 1 fois.

Les dépenses pour ce poste sont prévues au chapitre 012 du BP 2026.

Fait à Cavigny, le 2 octobre 2026

Le Président,
Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **16 OCT. 2026**

Mis en ligne le : **26 OCT. 2026**

